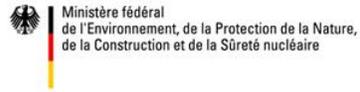


Mis en œuvre par :



Mandaté par :



de la République fédérale d'Allemagne

Sous la tutelle du :



En coopération avec :



## Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation (PAS-PNA)

---

Analyse du processus de planification et de budgétisation au Sénégal pour une meilleure prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques

---

RAPPORT

Version finale

## Sommaire

Liste des figures .....	2
Liste des tableaux .....	2
Liste des abréviations .....	3
Résumé .....	4
<b>1. Introduction .....</b>	<b>5</b>
1.1. Contexte de l'étude .....	5
1.2. Objectifs.....	5
1.3. Approche méthodologique.....	5
<b>2. Processus de planification et l'adaptation aux changements climatiques .....</b>	<b>7</b>
2.1. Processus national de planification du développement.....	7
2.2. Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification.....	9
<b>3. Processus de budgétisation et l'adaptation aux changements climatiques .....</b>	<b>11</b>
3.1. Processus national de budgétisation.....	11
3.2. Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la budgétisation.....	13
<b>4. La coordination des parties prenantes et le financement de l'adaptation aux changements climatiques.....</b>	<b>16</b>
4.1. Coordination G50 .....	17
4.2. COMNAC-COMRECC.....	18
4.3. Dispositifs sectoriels (plateforme CCASA et plateforme pêche).....	18
<b>5. Les points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement .....</b>	<b>19</b>
<b>6. Recommandations pour les étapes suivantes.....</b>	<b>21</b>
Références bibliographiques.....	23
<b>ANNEXES.....</b>	<b>24</b>
Annexe 1 : Planning des entrevues.....	24
Annexe 2: Agenda détaillée de la planification budgétaire .....	25
Annexe 3 : Liste des participants de la phase de collecte et/ou à l'atelier de partage .....	26

## Liste des figures

Figure 1 : Démarche méthodologique de l'étude .....	6
Figure 2 : Processus de budgétisation au Sénégal.....	12
Figure 3 : Processus de planification et de budgétisation .....	16

## Liste des tableaux

Tableau 1: Processus de Planification au Sénégal.....	8
Tableau 2 : Niveau de prise en charge de l'ACC dans les processus de planification.....	10
Tableau 3 : Budgétisation du sous-programme 3 de la DEEC en 2017 .....	14
Tableau 4 : Coût de l'ACC au Sénégal en Million de dollars US.....	14
Tableau 5 : Analyse FFOM des processus de planification et de budgétisation .....	16
Tableau 6: Points d'entrée de l'ACC dans les processus de planification et de budgétisation .....	20
Tableau 7 : Les points d'entrée proches .....	22

## Liste des abréviations

---

ACC : Adaptation aux Changements Climatiques  
BOM : Bureau Organisation et Méthodes  
BOS : Bureau Opérationnel de Suivi  
CCASA : Plateforme Nationale de Dialogue Science – Politique pour l'adaptation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au changement climatique dénommée  
CDN : Contribution Déterminée au niveau National  
COMNACC : Comité National Changements Climatiques  
COMRECC : Comités Régionaux de Changements Climatiques  
CPEIR : Climate Public Expenditure and Institutional Review  
DADL : Direction de l'Appui au Développement Local  
DAPSA : Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles  
DEEC : Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés  
DGB : Direction Générale du Budget  
DGP : Direction Générale du Plan  
DGPPE : Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques  
FFOM : Forces Faiblesses Opportunités Menaces  
LOLF : Loi Organique portant Loi de Finances  
LPSD : Lettre de Politique sectorielle de Développement  
MCVDD : Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable  
MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan  
NAP Align : align National Adaptation Plan (NAP) processes with development and budget planning  
PANA : Programmes d'Actions Nationaux aux fins d'Adaptation  
PAP : Plan d'Actions Prioritaires  
PAS-PNA : Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation  
PDC : Plans de Développement Communal  
PDD : Plans Départementaux de Développement  
PMA : Pays les moins avancés  
PNA : Plans Nationaux d'Adaptation  
PNDL : Programme National de Développement Local  
PNIASAN : Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle  
PRACAS : Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise  
PSE : Plan Sénégal Emergent  
PTA : Plan de Travail Annuel  
PTF : Partenaires techniques et financiers  
PTIP : Programme Triennal d'Investissements Publics  
SDAT : Schémas départementaux d'aménagement du territoire  
UAEL : Union des Associations d'Elus Locaux

La présente étude vise à analyser les processus de planification et de budgétisation au Sénégal afin d'assurer une meilleure prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux : national, sectoriel, et local. L'analyse se base sur l'outil « NAP Align » qui s'articule autour de 3 axes : (i) l'analyse de la planification du développement, (ii) l'analyse de l'efficacité de l'aide au développement, et (i) l'analyse de la planification financière et budgétaire. L'étude, à travers une revue documentaire, des interviews avec les parties prenantes clés, et les discussions lors d'un atelier de partage des résultats préliminaires, a permis d'identifier les points d'entrée pour une meilleure intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification et budgétisation au niveau national, sectoriel, et local.

Les entretiens avec une vingtaine de structures en charge et/ou concernées par la planification et la budgétisation aux niveaux national, sectoriel et local ont permis d'établir les principales conclusions. Malgré que le Sénégal dispose d'un système opérationnel de planification qui définit les axes et priorités de développement au niveau national, et qui sont déclinées et mises en cohérence au niveau sectoriel et local, l'adaptation aux changements climatiques demeure globalement une thématique encore faiblement connue et maîtrisée par les acteurs à tous les niveaux. Toutefois, de nombreuses initiatives visant à rendre les différents systèmes plus résilients aux changements climatiques ont été mises en œuvre dans le cadre de divers projets et programmes, initiatives sans liens toujours explicites avec la planification nationale, sectorielle et locale. Pour ce qui est du processus de budgétisation, le dispositif de suivi budgétaire actuel ne permet pas d'avoir une vue globale, consolidée et exhaustive des différentes dépenses liées aux changements climatiques et particulièrement à l'adaptation. Cela se justifie, entre autres, par l'absence de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans le cadrage macroéconomique du budget et surtout à l'absence de programmes spécifiques ACC dans les Lettres de Politique Sectorielle du Développement (LPSD) et dans les documents de planification locale.

En termes de points d'entrée identifiés pour une meilleure prise en charge de l'adaptation aux changements climatiques dans les différents processus, les phases d'élaboration et d'actualisation des documents de planification aux niveaux national, sectoriel et local restent des moments privilégiés. Pour cela, il sera nécessaire de s'assurer que les guides de planification aux niveaux national, sectoriel et local prennent en charge les questions liés aux changements climatiques. En outre, l'adoption de l'accord de Paris en 2016 et les Contributions Nationales Déterminées (CDN) sont des engagements forts du Sénégal dans la mise en œuvre d'options d'adaptation aux changements climatiques. A ce titre, l'actualisation du plan d'actions prioritaires du PSE est un point d'entrée essentiel pour une prise en compte de la CDN dans la planification national et sectoriel.

En définitive, l'étude NAP Align a permis de conclure de la nécessité de prioriser trois activités : (1) Procéder à la revue des dépenses publiques pour analyser et suivre l'allocation et la gestion des dépenses publiques et extérieures affectées aux changements climatiques ; (2) Organiser un Conseil Présidentiel sur l'adaptation aux changements climatiques pour assurer, d'une part, un portage au plus haut niveau des changements climatiques particulièrement à travers la mise en œuvre de la Contribution Déterminée Nationale (CDN) et du processus PNA du Sénégal ; et (3) Renforcer le cadre institutionnel en collaboration avec le Bureau Organisation et Méthodes (BOM) et les capacités des acteurs sur les concepts de base et outils essentiels pour promouvoir durablement l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques au Sénégal.

## 1. Introduction

---

### 1.1. Contexte de l'étude

Le processus des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) a été initié en 2010 dans le cadre de la Conférence de Cancun en complément des programmes d'Actions Nationaux aux fins d'Adaptation (PANA) déjà existants et qui constituaient des réponses à court terme face aux changements climatiques. Le processus PNA est conçu pour aider les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés (PMA), à satisfaire à moyen et à long terme leurs besoins en adaptation aux changements climatiques.

Dans l'Accord de Paris, adopté par la Conférence des Parties (COP 21) à Paris en décembre 2015, la communauté internationale a demandé à tous les pays d'engager des processus de planification de l'adaptation et a souligné leur importance dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

Le Sénégal, en conformité avec l'évolution des négociations internationales sur le climat, a lancé son processus PNA en 2015. Il vise à réduire la vulnérabilité du pays face aux incidences des changements climatiques, en renforçant ses capacités d'adaptation et de résilience, et en facilitant l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement à tous les niveaux (national, sectoriel et local).

C'est dans ce contexte, que le Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation (PAS-PNA) est initié avec la coopération entre l'Etat du Sénégal et la République Fédérale d'Allemagne. Le projet PAS-PNA entre dans le cadre de l'Initiative internationale pour le climat (IKI) financée par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB). Ce projet est mis en œuvre par la GIZ, en collaboration avec Climate Analytics (Institut de science et de la politique climatique à but non lucratif), pour la période 2016-2019 au Sénégal et au Bénin, et est sous la tutelle respectivement du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD).

Le processus PNA est une approche flexible qui peut être utilisée par les pays en fonction de leurs besoins et de leurs contextes (spécificités). A cet effet, l'alignement des processus de planification et de budgétisations du développement au PNA rend plus efficace l'adaptation aux changements climatiques qui s'inscrit dans le court, moyen et long terme.

### 1.2. Objectifs

La présente étude a pour objectif global « d'analyser le processus de planification et de budgétisation au Sénégal pour une meilleure prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national, sectoriel et local ». Elle va permettre de façon spécifique de :

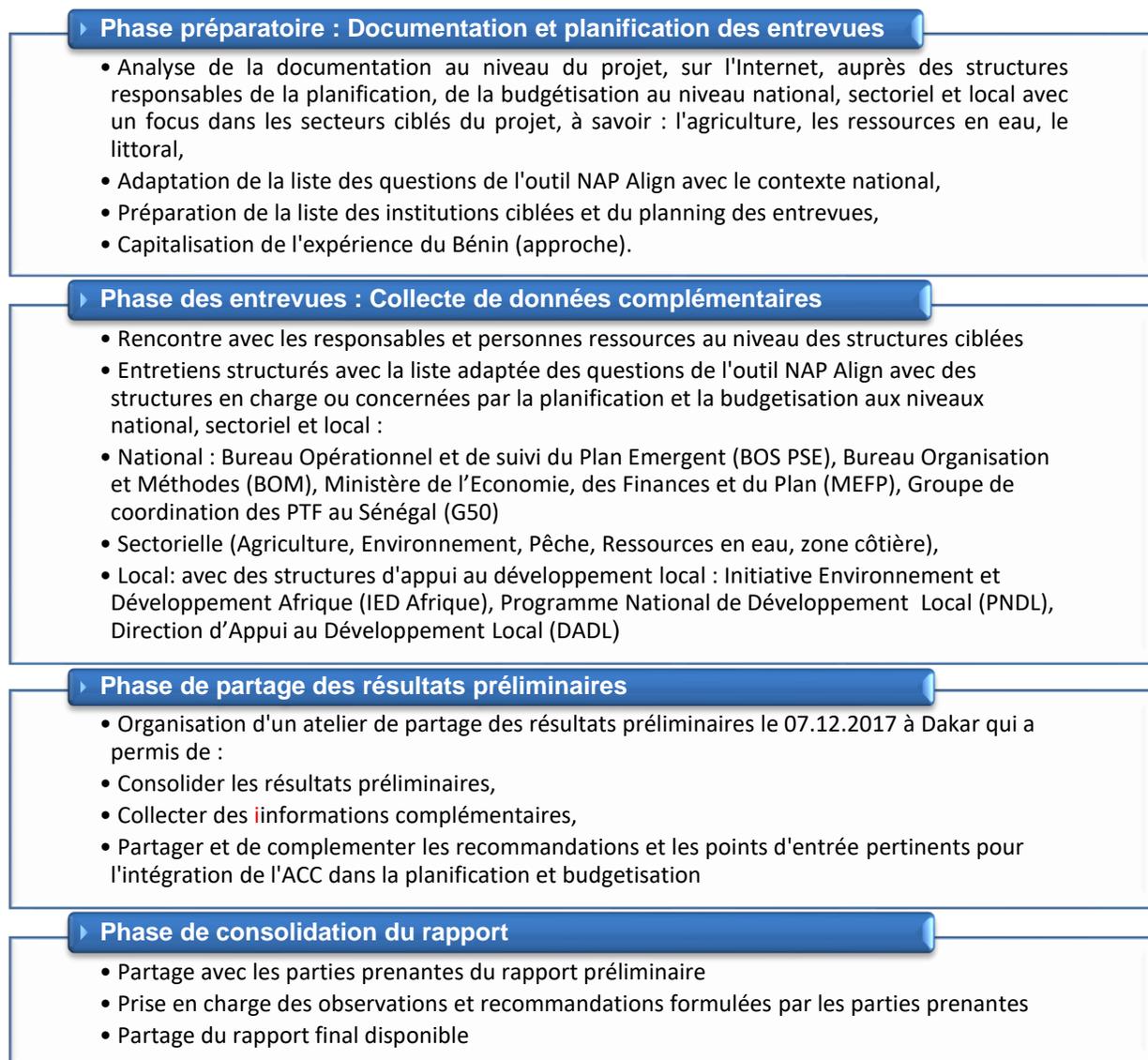
- Analyser le système de planification et de budgétisation du développement aux niveaux national, sectoriel, et local ;
- Analyser l'efficacité de l'appui au développement dans le processus d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques nationales ;
- Identifier les points d'entrée pour une meilleure intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification et de budgétisation à court et à moyen terme.

Pour rappel, cette étude vient en complément de l'évaluation de l'état des lieux, et de la détermination du niveau souhaitable des capacités nationales pour la planification de l'adaptation aux changements climatiques sur la base des facteurs de l'outil « Inventaire pour la planification de l'adaptation nationale (SNAP- Stocktaking for National Adaptation Planning) réalisées les 10 et 11 octobre 2017 à Dakar lors d'un atelier participatif avec les différentes parties prenantes impliquée dans le processus PNA.

### 1.3. Approche méthodologique

La démarche méthodologique de cette étude est basée sur une approche participative et inclusive. L'ensemble des catégories d'acteurs pertinents du processus PNA a été impliqué à toutes les phases de l'analyse. Le Guide pour aligner le Plan National d'Adaptation (PNA) au processus de développement et de planification budgétaire d'un pays,

soit en anglais « *Guidance to align national adaptation plan (NAP) processes with development and budget planning* » (NAP Align) développé par la GIZ a été utilisé pour réaliser la présente étude. La démarche méthodologique se décline en quatre phases imbriquées telles que déclinées dans la figure suivante :



**Figure 1 : Démarche méthodologique de l'étude**

Le présent rapport est décliné autour des principaux points suivants :

- (i) le processus de Planification du développement au Sénégal (niveaux : national, sectoriel et local),
- (ii) le processus de Budgétisation,
- (iii) l'analyse FFOM de la planification et la budgétisation de l'adaptation aux changements climatiques,
- (iv) l'efficacité de l'appui au développement dans le processus d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques nationales,
- (v) les Points d'entrée dans la planification et la budgétisation, et
- (vi) les recommandations.

## ENCADRE 1 : Qu'est-ce que l'Accord de Paris sur le climat ?

L'Accord de Paris sur le climat a été conclu le 12 décembre 2015 à l'issue de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016, moins d'un an après son adoption.

L'objectif de l'Accord de Paris est de renforcer la réponse globale à la menace du changement climatique, dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté, notamment en :

- contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques ;
- renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ;
- rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Au Sénégal, la Loi n° 2016-19 du 06 juillet 2016 autorise le Président de la République à ratifier l'Accord de Paris.

Dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, les Parties peuvent engager et communiquer des efforts dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, du financement, du transfert de technologies et du renforcement des capacités, entre autres, dans le cadre de leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN).

Par ailleurs, à l'image de la communauté internationale, le Sénégal doit engager un processus de planification nationale de l'adaptation (PNA) qui constitue un outil important dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

## 2. Processus de planification et l'adaptation aux changements climatiques

### 2.1. Processus national de planification du développement

Le Sénégal dispose d'un système de planification opérationnel qui définit les priorités de développement au niveau national. Ces priorités sont déclinées et mises en cohérence au niveau sectoriel et local. Des efforts ont été déployés au cours de ces dernières années pour renforcer l'harmonisation et la mise en cohérence de la planification sectorielle et locale à la planification nationale. Le processus de planification au Sénégal se décline en 3 niveaux : le niveau national, le niveau sectoriel et le niveau local (Tableau 1).

**Tableau 1: Processus de Planification au Sénégal**

Niveau	Documents clés	Horizon	Acteurs clés
<b>National</b>	Vision Sénégal 2035	2035	Président de la République,
	Plan Sénégal Emergent (PSE)	2035	Présidence (Groupe de Travail), BOS, MEFP
	Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PSE	5 ans	BOS, MEFP/ DGPPE
	Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP)	3 ans	MEFP/ DGB
	Budget Consolidé d'Investissement (BCI)	annuel	MEFP/DGB
<b>Sectoriel</b>	Stratégies de développement sectoriel/ thématiques à moyen et long terme	5 – 10 ans	Ministères Sectoriels et Structures nationales dédiées
	Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD)	5 ans	
	Plan d'Actions Prioritaires (PAP)	3 ans	
	Plan stratégique de développement	4 à 5 ans	
	Plan de Travail Annuel (PTA)	1 an	
<b>Local</b>	Schémas Départementaux d'Aménagement du Territoire (SDAT)	25 ans	Conseil départemental
	Plans Départementaux de Développement (PDD)	5ans	Communes
	Plans de Développement Communal (PDC)	5 ans	Services techniques déconcentrés
	Plans locaux sectoriels et thématiques	5 – 10 ans	

Au Sénégal, l'adaptation aux changements climatiques (ACC) n'est toujours pas systématiquement intégrée dans les documents programmatiques. Le Plan Sénégal Emergent (PSE) dans son Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2014 – 2018 ne fait pas référence de façon explicite aux changements climatiques (CC) qui sont considérés comme un risque.

⇒ **Niveau national**

Le Plan Sénégal Emergent (PSE-) constitue le cadre de référence de la politique économique et sociale sur le moyen long terme (2035) du Sénégal. Composé de 27 projets phares et 17 réformes, il s'articule autour de trois (3) axe stratégiques, comme fondement de l'émergence du pays :

- Transformation Structurelle de l'économie et Croissance,
- Capital Humain, Protection Sociale et Développement Durable,
- Gouvernance, Institution, Paix et Sécurité.

Le PSE élaboré à l'horizon 2035, est mise en œuvre à travers un Plan d'Action Prioritaire (PAP) d'une durée de 5 ans. Le PAP 2014 – 2018 est en cours d'évaluation et un PAP est prévu à l'horizon 2019-2023. Le PAP est élaboré en harmonie avec les axes stratégiques et les priorités des secteurs. Il constitue l'outil de cadrage macroéconomique.

⇒ **Niveau sectoriel**

Au niveau sectoriel, la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) constitue le cadre de référence de la planification de chaque secteur. La LPSD présente les actions prévues par le secteur et qui contribuent à la

réalisation des objectifs de développement, comme définis dans le PSE. Elle comprend essentiellement 5 grandes parties :

- la mission et la délimitation du secteur ;
- le diagnostic du secteur ;
- les orientations stratégiques comprenant la vision, les valeurs ou principes d'actions, les objectifs globaux et spécifiques et les axes stratégiques ;
- le cadre de mise en œuvre avec une claire identification des programmes d'actions ;
- le cadre de suivi-évaluation.

Dans l'optique d'harmoniser les processus d'élaboration des LPSD, la Direction de la Planification (DP), avec l'appui du Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières (PCRBF-MEFP) , a élaboré un *guide méthodologique d'élaboration des lettres de politique sectorielle de développement* qui vise à aider à définir des objectifs clairs de la politique sectorielle et à mettre en place un cadre adapté et pertinent pour le suivi et l'évaluation des projets et programmes sectoriels.

#### ⇒ Niveau Local

La planification au niveau local est régie par les dispositions de la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités territoriales, qui attribuent à ces entités décentralisées une autonomie dans la conception, la programmation et la mise en œuvre de leur plan de développement. Une plateforme nationale de planification locale a été mise en place en 2009 pour faciliter l'harmonisation entre la planification aux niveaux local et national. Elle regroupe la Direction de la Planification (DP), la Direction d'Appui au Développement Local (DADL), le Programme National de Développement Local (PNDL), et l'Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL).

### ENCADRE 2 : Définition de l'adaptation (source GIEC)

Ajustement des systèmes naturels ou des systèmes humains face à un nouvel environnement ou un environnement changeant. L'adaptation aux changements climatiques indique l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques. On distingue divers types d'adaptation, notamment l'adaptation anticipée et réactive, l'adaptation publique et privée, et l'adaptation autonome et planifiée.

## 2.2. Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification

Malgré les diverses initiatives mises en œuvre dans le cadre des projets et programmes, l'adaptation aux changements climatiques demeure une thématique encore faiblement connue et maîtrisée par les acteurs impliqués dans la planification à tous les niveaux (Tableau 2). Cependant, avec la Stratégie Nationale de mise en œuvre (SNMO) de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) et les deuxième et troisième Communication Nationale du Sénégal et le Programme d'Actions Nationales aux fins d'Adaptation (PANA), le Sénégal dispose d'outils lui permettant une meilleure considération de l'adaptation dans la planification, et a eu à identifier des actions d'adaptation prioritaires à mettre en œuvre dans le court terme.

Le guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles, notamment pour la phase clé de diagnostic n'inclut pas d'outils d'analyse spécifiques et appropriés des impacts et enjeux liés aux changements climatiques. Cependant, les thématiques comme le genre et les droits humains sont intégrés dans le guide. Il en découle alors d'importants efforts à consentir pour sensibiliser et renforcer la capacité des acteurs pour l'intégration de l'ACC dans les Lettres de Politiques Sectorielles de Développement (LPSD) des différents secteurs.

Les changements climatiques sont faiblement intégrés dans les documents de planifications locales (PDD, PDC) existants. Pour faciliter l'harmonisation entre les niveaux de planification, la Plateforme nationale de planification locale a mis à la disposition des collectivités locales un «Guide de Planification du Développement Territorial». Quant au nouveau guide pour la planification locale, en phase de finalisation, il inclut des outils pour l'intégration dans les documents de planification locale des dimensions dites transversales à savoir la migration, la nutrition, les changements climatiques et le genre.

En 2010, la Direction de la Planification en collaboration avec la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés avaient proposées un guide<sup>1</sup>d'intégration des risques et opportunités du climat dans les documents de planification et une étude portant sur la prise en compte du climat dans la planification.

De façon globale, les entretiens avec les différentes parties prenantes ont permis de dresser la situation de prise en compte de l'ACC dans la planification nationale, sectorielle et locale. Elle est synthétisée dans le tableau 2 suivant.

**Tableau 2 : Niveau de prise en charge de l'ACC dans les processus de planification**

Niveau de Planification	Prise en charge ACC
<b>National</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACC n'est pas une orientation prioritaire du PSE</li> <li>• L'ACC n'est pas explicitement intégré dans les 27 projets phares du PSE</li> <li>• La Stratégie Nationale de Mise en œuvre de la CCNUCC (SNMO) constitue la stratégie/politique nationale en matière de changements climatiques</li> <li>• La Contribution Nationale Déterminée (CDN) servira de cadre de référence aux interventions de l'ACC</li> <li>• Plusieurs programmes sur le Changement Climatique et le Développement Durable sont mis en œuvre aux niveaux national et local</li> </ul>
<b>Sectoriel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACC n'est pas encore suffisamment intégrée comme une priorité dans la planification sectorielle</li> <li>• Elaboration de CDN sectorielles (secteurs prioritaires)</li> <li>• Elaboration PNA Pêche (2016)</li> <li>• LPSD des ressources en eau intègrent les CC</li> <li>• Intégration insuffisante dans plusieurs secteurs clés très vulnérables aux CC, notamment (l'Agriculture dont le document provisoire de LPSD ne fait pas de l'ACC un axe stratégique d'intervention)</li> </ul>
<b>Local</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PDD et PDC n'intègrent pas systématiquement l'ACC</li> <li>• Actualisation en cours de guide de planification locale qui va permettre de prendre en compte les thématiques dites transversales (nutrition/sécurité alimentaire, genre, Changement Climatique, migration)</li> <li>• Plusieurs programmes sur le Changement Climatique et le Développement Durable sont mis en œuvre aux niveaux national et local</li> </ul>

<sup>1</sup> Le guide était élaboré dans le cadre des activités du programme Climate Change and Development-Adapting by Reducing Vulnerability (CCDARE) qui était initié par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en rapport avec le Ministère Danois des Affaires Etrangères.

Au niveau sectoriel, l'intégration de l'ACC, notamment dans le secteur de l'agriculture demeure globalement insuffisante. En effet, le PRACAS I (Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise) n'a pas de composante spécifique changement climatique qui est d'ailleurs perçu dans ce projet plutôt comme un risque. Cependant, plusieurs activités du PRACAS contribuent au renforcement de la résilience du secteur agricole aux conditions climatiques. Il faut signaler que le Programme National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN), qui se base sur les LPSD des différents secteurs, en phase d'élaboration, sera une opportunité de mieux intégrer davantage l'ACC dans certains secteurs clés, notamment l'environnement, l'agriculture, la pêche.

Le secteur de la pêche se singularise par des efforts remarquables d'intégration de l'ACC. En effet, il dispose d'un PNA depuis 2016. Ce PNA pêche est perçu comme un levier pour mieux encadrer le financement des actions d'ACC du secteur. A cet effet, des négociations sont en cours avec plusieurs PTF. Néanmoins, il faut signaler que l'élaboration du PNA pêche ne s'est pas encore traduite par un accroissement des ressources budgétaires du secteur.

La capitalisation et la consolidation des expériences en matière d'ACC nécessitent une vision globale définie au niveau national et déclinée au niveau sectoriel et local. Le processus de planification permettra d'adresser ces enjeux et de définir les actions prioritaires en vue de leur mise en œuvre.

### **3. Processus de budgétisation et l'adaptation aux changements climatiques**

---

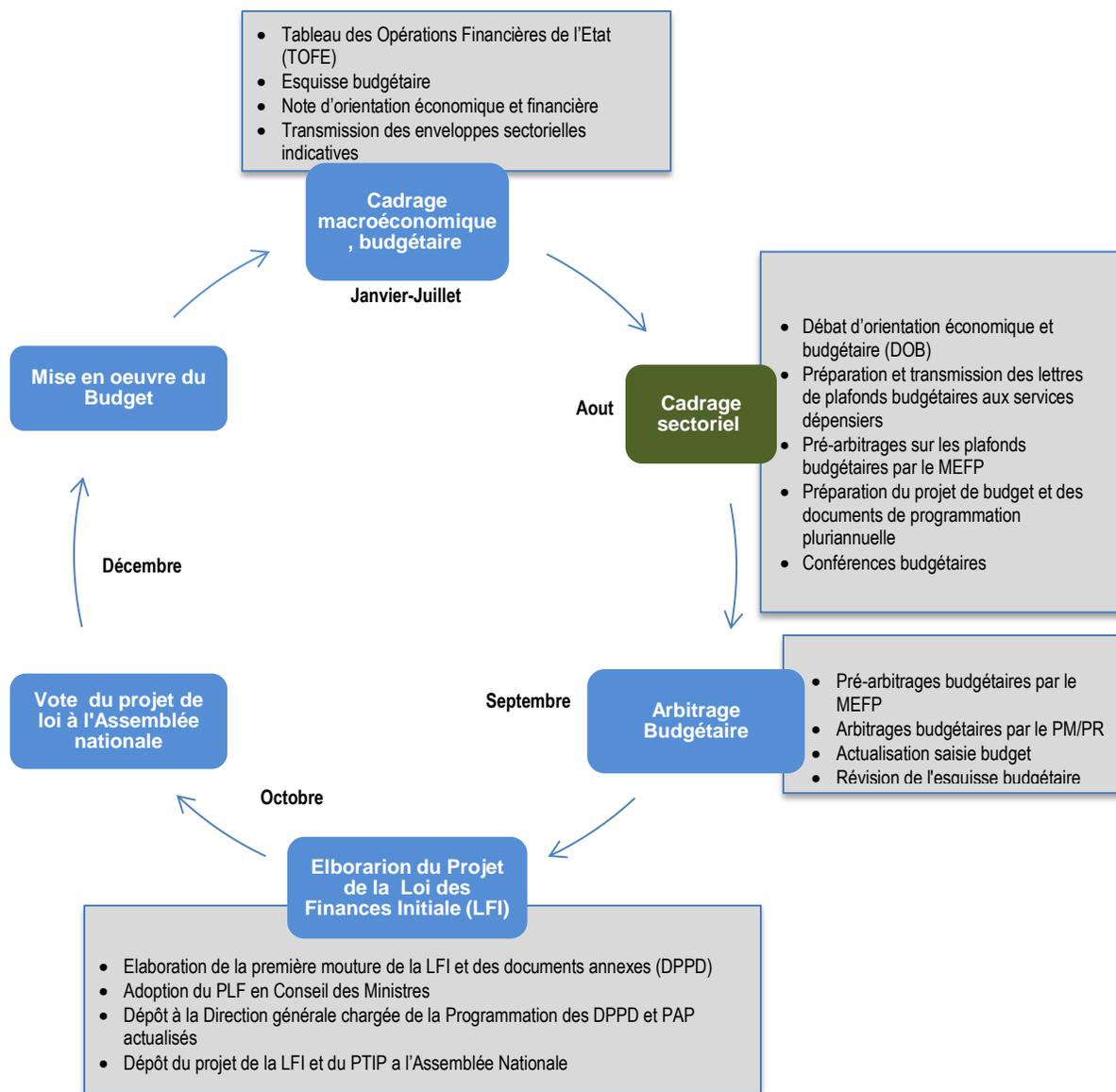
#### **3.1. Processus national de budgétisation**

En 2009, les chefs d'Etat des pays membre de l'UEMOA ont adapté un nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques de l'UEMOA. Ce nouveau cadre, en ligne avec la Déclaration de Paris de 2005, promeut l'intégration de la Gestion Axé sur les Résultat (GAR) dans le processus budgétaire, l'optimisation de l'intervention des acteurs et la prise en charge des recommandations sur les bonnes pratiques et normes définies par le Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) de 2001 et le PEFA (Cadre d'évaluation de la gestion des finances publiques).

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), sous l'autorité du Premier Ministre, est en charge de la supervision du processus de préparation du budget. Au niveau national et opérationnel, le calendrier Budgétaire comprend les étapes suivantes :

- (1) Le Cadrage macroéconomique et budgétaire qui permet d'estimer les enveloppes budgétaires sectorielles,
- (2) Le cadrage sectoriel (Budgétisation des Ministères et autres institutions dépensières sur la base des enveloppes sectorielles),
- (3) Les arbitrages budgétaires par le MEFP et le Premier Ministre (PM),
- (4) L'élaboration du projet de Loi des finances initiale (LFI), qui est transmise à l'Assemblée Nationale pour examen et vote.

Le processus de budgétisation au Sénégal (l'Annexe présente des étapes de la planification budgétaire au Sénégal) peut être schématisé comme suit :



**Figure 2 : Processus de budgétisation au Sénégal**

Le cadrage macroéconomique et budgétaire est effectué par la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) du MEFP. Cette phase consiste à l'élaboration du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) prévisionnel sur 3 ans, l'analyse du contexte national (priorités, recettes attendues, hypothèses économiques et contraintes nationales), l'allocation des ressources entre ministères (préparation des enveloppes budgétaires). Cette première phase permet d'aligner les dépenses prévisionnelles de l'année sur les priorités nationales déclinées dans le PSE. Le cadrage macroéconomique et budgétaire est fait en collaboration avec plusieurs autres structures du MEFP : la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE), l'Unité de Coordination et de Suivi des Politiques Economiques (UCSPE), et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Il implique également des organisations internationales et sous régionales comme le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les enveloppes sectorielles indicatives sont ensuite élaborées sur la base du TOFE. La seconde étape du processus budgétaire permet le cadrage sectoriel. Sur la base du TOFE, des débats économiques et budgétaires, la Direction de la Programmation Budgétaire à la Direction Générale du Budget (DPB/MEFP) et les ministères élaborent ensuite le Document Pluriannuel de Programmation Economique et Budgétaire (DPPEB) et le Document de programmation

pluriannuelle des dépenses (DPPD) provisoire. Sur la base de leur LPSD conforme au PSE, des enveloppes indicatives, et des priorités actuelles de chaque Ministère, s'en suit un arbitrage au sein des Ministères. Cette phase est essentielle pour une prise en charge des thématiques clés dans la planification de la budgétisation au niveau sectoriel. Elle requiert, d'une part, une bonne synergie entre directions transversales, les directions techniques, les directions régionales, et les responsables de projets/programmes, et d'autre part, une bonne connaissance des techniques de prise en charge des différentes thématiques. La Direction de la Planification, en collaboration avec les différents Ministères a mis à la disposition des différentes structures un « Guide de préparation des projets et programmes » et un guide d'évaluation des projets et programmes selon la méthode coûts – avantages ». Le cadrage sectoriel donne lieu à des conférences budgétaires entre le MEFP et les différents Ministères, la mise à jour du cadrage macroéconomique et budgétaire, et la finalisation du projet de budget.

Les arbitrages budgétaires consécutifs à la troisième étape du processus de planification, sont du ressort du MEFP et du Premier Ministre et permettent au MEFP d'arrêter son budget (recettes et dépenses) définitif et de réviser l'esquisse budgétaire. La DPB/DGB élabore alors le premier draft de la Loi de Finance Initiale (LFI) qui sera adopté en Conseil des Ministres et transcrite en un Programme triennal d'investissements Publics (PTIP) qui est ajusté annuellement à travers le Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

Pour la dernière étape avant la mise en œuvre du budget annuel, la LFI et le PTIP sont transmis à l'Assemblée Nationale pour débat et adoption.

Au niveau local, la planification budgétaire se base essentiellement sur le Plan d'Investissement Pluriannuel (PIP) et des Plan d'Investissement Annuel (PIA) sur un horizon respectivement de 3 et 1 ans. Le PIP présente la liste de projets prioritaires pour la collectivité territoriale qui sont sur financement du budget propre de la collectivité et ceux qui nécessiteront un financement des PTF. Les documents de planification locale à savoir le PDD pour le département et le PDC pour la commune sont les sources d'élaboration des PIP qui seront déclinés annuellement à travers les PIA.

Afin de disposer d'une vue globale et consolidée des ressources affectées au financement des actions de développement prévues dans les documents de planification, des efforts sont consentis pour retracer le financement des projets et programmes financés par les PTF dans le Budget de l'Etat. Toutefois, il reste encore d'importantes interventions qui ne sont pas retracées, particulièrement en matière d'ACC où les actions menées sont inscrites dans des libellés ou nomenclatures qui ne favorisent pas toujours leur lisibilité dans le budget.

### **3.2. Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la budgétisation**

La prise en compte de l'ACC dans les processus budgétaires est limitée par l'absence d'un cadre de référence spécifique permettant d'indexer les actions spécifiques relatives à l'adaptation. Les processus de budgétisation aux niveaux national, sectoriel et local ne permettent pas à l'heure actuelle d'avoir une vue globale, consolidée et exhaustive des différentes dépenses liées à l'ACC.

Les enveloppes budgétaires du MEFP transcrivent les priorités du Gouvernement en matière de planification inscrites dans le PSE et les LPSD en tenant compte de la situation socio-économique du pays. Il n'existe pas encore d'approche et d'instruments spécifiques qui permettent la prise en charge de l'ACC dans le budget. Contrairement à la thématique genre pour laquelle plusieurs mécanismes ont été définis en vue de permettre son intégration dans les processus de planification et de budgétisation. Ainsi, à l'étape des conférences budgétaires, l'intégration du genre est vérifiée, notamment dans les programmes et les performances visés, et depuis les deux dernières années, un rapport genre est annexé au projet de loi des finances.

Par ailleurs, il n'existe pas de revue périodique des Dépenses Publiques affectées à l'ACC. La décomposition du budget fonctionnel du secteur de l'environnement et du développement durable, sur la période 2011 et 2015, révèle que la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres représente 26% du budget de ce secteur. Le financement dédié au renforcement des connaissances sur l'environnement et les ressources naturelles, la conservation de la Biodiversité, la lutte contre la pollution et la lutte contre les changements climatiques, représente respectivement, 9%, 7% et 7% (DAPSA, 2016). La revue de la Loi de Finance de 2017 révèle qu'au niveau sectoriel

quatre (04) grands programmes sont approuvés dans la LP/SEDD (2016-2020). Ces quatre programmes sont en ligne avec l'objectif général de la lettre de politique sectorielle du secteur de l'environnement qui est de «Créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques ». Les quatre programmes sont les suivants :

- Programme 1. Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ;
- Programme 2. Conservation de la biodiversité et gestion des Aires Protégées ;
- Programme 3. Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques ;
- Programme 4. Pilotage, Gestion et coordination administrative.

Le tableau 3 présente une description détaillée des sous programmes et projets du programme 3 de la Loi de Finance approuvé en 2017 (Projet Annuel de Performance (PAP) de la DEEC, 2017).

**Tableau 3 : Budgétisation du sous-programme 3 de la DEEC en 2017**

Programmes	Montant (FCFA) approuvé en 2017
Programme de consolidation des zones côtières fragiles	690 000 000
Programme national de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dans les secteurs de l'orpillage et de l'agriculture	100 000 000
Projet gestion qualité air milieu urbain	40 000 000
Projet de gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et des déchets dangereux pour réduire les émissions de polluants organiques persistants	742 000 000
Projet de renforcement du centre d'intervention d'urgence doté d'un numéro vert et du dispositif d'évaluation environnementale	164 000 000
<b>Total général</b>	<b>1 750 923 000</b>

**Source : PAP 2017 de la DEEC**

Il est important de signaler que l'ACC étant une thématique transversale, la part réelle du budget qui lui est allouée est par conséquent certainement plus élevée. L'approche programme pourra remédier à la difficulté de retracer le budget national par thématique. La prise en charge des changements climatiques nécessite une évaluation des coûts de l'ACC. Au Sénégal, une étude<sup>2</sup> du MEDD en 2015 a estimé le coût total pour une mise en œuvre des options d'adaptation à 14.558 Milliards USD (Tableau 4), à l'horizon 2035.

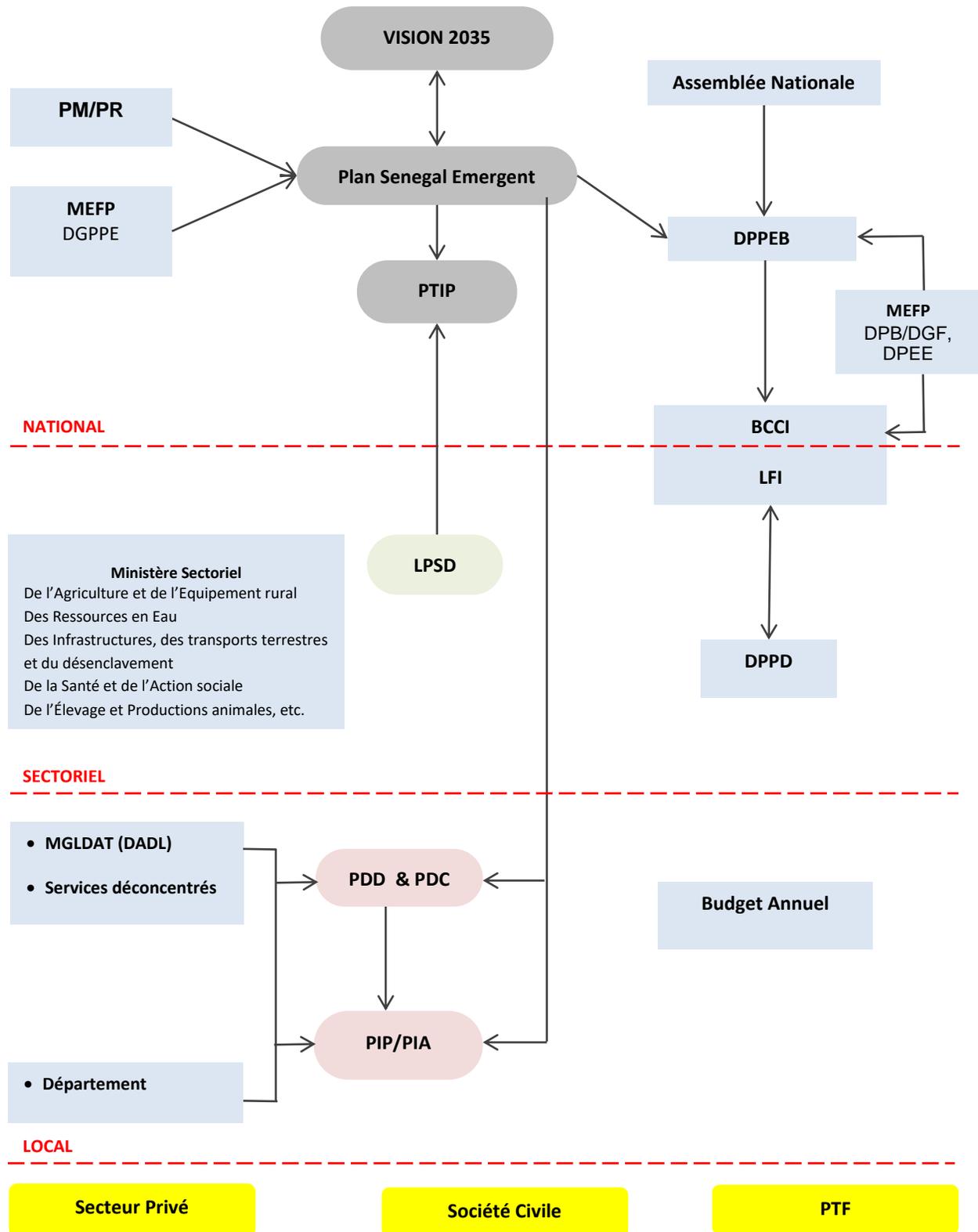
**Tableau 4 : Coût de l'ACC au Sénégal en Million de dollars US**

Secteurs	Ressources Nationale	Financement externe	Coût Total en millions de \$ US
Biodiversité	22,34	193	216
Zones côtières	400	6646	7046
Ressources en Eau	550	1654	2204
Pêche	40	280	320
Agriculture	400	1200	1600
Élevage	200	616	816
Inondations	160	1 976	2136
Santé	60	160	220
<b>Total</b>	<b>1 832,34</b>	<b>12 725,66</b>	<b>14 558</b>

Source : MEDD, 2015

<sup>2</sup> MEDD, (2015), Contribution Prévue Déterminée Nationale (CPDN), 20p.

La figure 3 résume conjointement les différentes étapes (voir sections 2.1 et 3.1) et les principaux acteurs impliqués dans les processus de planification et de budgétisation au Sénégal.



### Figure 3 : Processus de planification et de budgétisation

Le tableau 5 résume les atouts et lacunes des processus de planification et de budgétisation. En synthèse de l'état des lieux, on peut retenir que le Sénégal dispose d'une vieille tradition de planification du développement, très centralisée au début des indépendances puis décentralisée au fur et à mesure pour plus de proximité et de responsabilisation des acteurs, notamment au niveau sectoriel. Le pays compte ainsi de nombreux acquis toutefois fragiles. L'entrée en vigueur de la réforme du cadre harmonisé des finances publiques, initialement prévu en 2017 et repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2020, offre des perspectives d'amélioration du système de planification actuelle et l'intégration de thématiques clés du développement comme l'ACC à travers l'approche programme. Le tableau ci-après fournit un bilan diagnostique de la situation actuelle de l'intégration de l'ACC dans les processus de planification et de budgétisation.

**Tableau 5 : Analyse FFOM des processus de planification et de budgétisation**

<b>Forces</b>	<b>Opportunités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratification de plusieurs conventions internationales sur l'environnement et le climat</li> <li>• Système de planification opérationnelle au niveau national, sectoriel et local.</li> <li>• Existence et expérience du PANA, PNA pêche</li> <li>• Mise en place de structures techniques dédiées à la planification et budgétisation et volonté de généralisation des Cellules d'études et de planification</li> <li>• Existence d'experts sénégalais de haut niveau sur le CC</li> <li>• Mise en place d'un comité national sur le CC (COMNACC) et des COMRECC</li> <li>• Signature de l'accord de Paris et l'élaboration de la CDN du Sénégal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation du PAP 2014 – 2018 du PSE qui permettra de faire de l'ACC une priorité dans la stratégie de développement</li> <li>• Réforme du cadre harmonisé des finances publiques qui promeut l'approche programme permettra de disposer de programme ACC au niveau sectoriel</li> <li>• Réforme en cours du MEDD</li> <li>• Mise en place de plateforme sectorielles et locales ACC</li> <li>• Existence d'un groupe thématique environnement des PTF</li> <li>• Elaboration du PNIASAN, du PAGIRE et les LPASD qui font de l'ACC une thématique émergente</li> <li>• Actualisation de la LPSD de l'Agriculture et élaboration du PRACAS II, opportunités d'intégrer l'ACC comme priorité</li> </ul>
<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des données et études de vulnérabilités</li> <li>• Dispositif institutionnel inadapté</li> <li>• Coordination insuffisante des interventions techniques et financières</li> <li>• Absence d'outils opérationnels pour l'intégration de l'ACC dans la planification et la budgétisation</li> <li>• Faiblesse du plaidoyer et du dialogue politique / multi acteur sur l'ACC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de mandat et de vision claire pour la conduite de la politique d'ACC</li> <li>• Faiblesse des ressources internes dédiées au financement de l'ACC</li> <li>• Faible connaissance par les acteurs de l'ACC- insuffisance de personnel qualifiés en ACC</li> </ul>

#### 4. La coordination des parties prenantes et le financement de l'adaptation aux changements climatiques

Aujourd'hui, la multiplicité des acteurs posent le défi de la coordination. En effet, à côté des acteurs étatiques on trouve les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales avec la coopération décentralisée, des acteurs privés, la société civile, les fondations, entre autres. Cette multiplicité des acteurs présente des avantages, car propice à l'introduction d'innovation, d'incitation à l'efficacité, à la diversité des approches. Toutefois, cela exige une coordination efficace autour des objectifs et des priorités des bénéficiaires.

Il est aussi important de mieux coordonner les flux financiers publics et privés pour mobiliser les investissements privés : l'idée d'utiliser les fonds publics comme catalyseurs de l'investissement privé. Enfin, une fonction de l'aide

publique est aussi d'amener les acteurs privés à produire des biens publics locaux et globaux, prenant notamment en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

Au Sénégal, la coordination de l'aide au développement a été une préoccupation constante et a donné lieu à la mise en place d'un dispositif de concertation qui repose sur le Groupe élargi de concertation des Partenaires Techniques et Financiers (dénommé G50). Le G50 offre une opportunité pour améliorer la sensibilisation et le plaidoyer auprès des PTF pour le financement et la cohérence des interventions en matière d'adaptation aux changements climatiques.

#### **4.1. Coordination G50**

Le G50 constitue un cadre de dialogue politique entre les PTF et le Gouvernement du Sénégal sur les questions de développement, la lutte contre la pauvreté, les politiques sectorielles et la gouvernance, et veille à l'application des principes sur l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris, Accra, Busan, etc.).

Le G50 est composé par tous les Etats ou organisations internationales ayant des relations diplomatiques avec le Sénégal et intervenant dans le domaine du développement du pays. Chaque PTF désigne son représentant et son suppléant au sein du G50 et chaque membre peut se faire accompagner d'une autre personne de son choix aux réunions du groupe. Il choisit parmi ses membres deux Présidents de préférence, un bilatéral et un multilatéral. La désignation des co-présidents est faite par les membres du groupe de préférence par consensus, à défaut par élection, pour une durée de deux ans. L'adhésion au groupe implique un engagement à participer aux réunions, aux groupes de travail et à assurer la présidence qui est tournante.

Le G50 décide de la composition du G12 et lui confie et à d'autres chefs de file volontaires (groupes de travail thématique), la préparation des positions communes sur des questions transversales et ou sectorielles.

Le G50 réalise diverses activités, notamment (i) le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement au Sénégal dans le cadre de sa politique en vigueur ; (ii) la promotion de l'alignement des actions de coopération des PTF sur la politique de développement du pays et ses politiques sectorielles ; (iii) la promotion de la concertation, du partage d'informations entre PTF aussi bien que l'harmonisation des pratiques (p.ex. les coûts locaux, frais de remboursements etc.) ; (iv) l'échange d'informations stratégiques sur des sujets d'intérêt commun (programmation de l'aide, préparation de programmes, évaluations, etc.) ; et (v) l'accompagnement du gouvernement dans la planification et l'exécution des revues annuelles conjointes.

Le G50 constitue un cadre pertinent pour mieux prendre en compte l'ACC dans le portefeuille des PTF. Il s'agira :

- tout d'abord de faire de l'adaptation au changement climatique, dans le cadre du Plan de Travail Annuel (PTA) du G50, un thème prioritaire du dialogue entre PTF d'une part et entre PTF et Gouvernement d'autre part.
- Ensuite, le G50 est aussi un cadre pour mobiliser davantage les donateurs sur les priorités du pays et sur les besoins de financement en matière d'adaptation au changement climatique. De façon pratique, il s'agira, pour l'autorité politique nationale, de partager avec tous les PTF la vision et les options stratégiques nationale, sectorielle et locale en vue de favoriser l'inscription dans leurs projets et programmes d'actions dédiées aux changements climatiques dans la planification des PTF.
- Enfin, les revues annuelles de portefeuilles des partenaires bilatéraux et multilatéraux et la révision de leurs stratégies pays tous les cinq ans, sont des étapes majeures pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation des partenaires.

De façon générale, on note une volonté des PTF de coordonner leurs interventions, ils offrent de nombreuses opportunités aux structures nationales de sensibiliser les partenaires sur les priorités et besoins de financement de l'ACC. De plus plusieurs mécanismes permettent l'intégration de l'ACC dans la planification des PTF (élaboration de programmes pays/ révisions de portefeuille ; revue annuelle des portefeuilles).

## 4.2. COMNACC-COMRECC

Pour faire face à la croissance et à l'ampleur des catastrophes naturelles (inondations exceptionnelles, sécheresse, etc.) liées aux changements climatiques, le Sénégal, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, depuis 1994, a installé un Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) par l'arrêté ministériel n°1220 MEPN/DEEC du 7 mars 2003 et puis par décret n° 2011-1689 du 03 octobre 2011. Composé de membres pluridisciplinaires (ministères, associations d'élus locaux, groupements professionnels, secteur privé et parapublic, universités et instituts de recherches, etc.), le COMNACC est un organe de formation, de sensibilisation, de coordination, de concertation, de gestion et de suivi des différentes activités identifiées dans le cadre des changement climatique.

Le COMNACC dispose de structures relais qui assurent les mêmes missions au niveau régional, dénommées Comités Régionaux sur les Changements Climatiques (COMRECC).

Le COMNACC a joué un rôle important au cours de ces dernières années. Cependant, il ressort le besoin de réorganiser le COMNACC pour une prise en charge plus efficace de la dimension changement climatique à tous les niveaux. Les propositions de réorganisation du COMNACC et des COMRECC, en cours avec l'appui du Bureau Organisation et Méthodes (BOM), devraient apporter des réponses pertinentes et conforter le rôle stratégique de cet instrument dans l'intégration de l'ACC dans les processus de développement du Sénégal.

## 4.3. Dispositifs sectoriels (plateforme CCASA et plateforme pêche)

Le secteur agricole est fortement affecté par les effets du changement climatique, avec un démarrage tardif et un cycle de plus en plus court de la saison des pluies, variabilités qui impactent lourdement sur les performances du secteur qui enregistre une baisse de la contribution au PIB; une réduction de la fertilité des sols illustrée par une perte en nutriments d'environ 38kg/ha ; la dégradation des terres arables et la réduction de 30% de la production céréalière à l'horizon 2025, entre autres impacts.

Plusieurs mesures ont été engagées pour faire face aux nombreux défis du secteur, avec l'appui des plusieurs partenaires au développement à travers des projets et des programmes qui sont en cours d'exécution. Il s'agit notamment de la reconstitution du capital semencier, la valorisation et la transformation des produits agricoles à travers les filières et la recherche agricole pour des options pertinentes et efficaces d'adaptation au changement climatique. Globalement, il s'agira avec l'élaboration des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) sectoriels, de mettre à l'échelle des options éprouvées d'Agriculture Intelligente face au Climat contenues dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), à travers une approche participative et inclusive.

C'est dans ce contexte et perspective que la Plateforme Nationale de Dialogue Science – Politique pour l'adaptation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au changement climatique dénommée « Plateforme CCASA/SENEGAL » sous l'égide du Programme CGIAR/CCAFS (Climate Change, Agriculture and Food Security) a été mise en place.

C'est une initiative qui vise une contribution significative à la synergie d'actions entre les acteurs clés nationaux impliqués dans l'orientation et la prise de décision politique nécessaire pour les plans et stratégies nationaux face au changement climatique. La Plateforme CCASA est une entité membre du bureau exécutif du Comité National Changement Climatique (COMNACC). Dans le secteur de la pêche, la plateforme nationale pêche et changement climatique au Sénégal (PN-PCC/SN) également mise en place. Elle vise à contribuer à une meilleure implication des différentes catégories d'acteurs dans la mise en œuvre du PNA Pêche et à favoriser la mobilisation du financement des actions retenues.

Globalement, l'avènement des plateformes sous sectorielles contribue à une meilleure sensibilisation et prise de conscience sur les enjeux et défis de l'intégration de la dimension changement climatique dans les politiques et les stratégies de développement au niveau sectoriel. Elles contribuent aujourd'hui au renforcement des capacités des acteurs sur la problématique du changement climatique et surtout de l'importance de son intégration dans la prise de décisions et dans l'élaboration des documents stratégiques de développement socio-économique afin d'assurer une sécurité alimentaire durable et réduire la vulnérabilité du pays face aux changements climatiques.

Toutefois, malgré les réalisations et résultats probants enregistrés, notamment avec la plateforme CCASA qui a favorisé la sensibilisation sur les besoins de financement de l'ACC ainsi que la mise en œuvre d'initiatives appuyées par les PTF, les arrangements institutionnels des plateformes sous sectoriels et leur lien avec le COMNACC devraient être précisés et clarifiés. En effet, la nature des organes mis en place doit être clairement définie et être recentrée autour des fonctions d'animation et de concertation et laisser les fonctions opérationnelles (exécution de programmes) aux structures techniques dédiées. De plus, la composition et le mode de fonctionnement des plateformes devraient être harmonisées en vue de disposer au niveau sectoriel de répondants et relais homogènes du COMNACC pour un suivi efficace de la mise en œuvre globale du PNA national. Aujourd'hui, les plateformes sectorielles mises en place sont tributaires des ressources mobilisables auprès des partenaires au développement. Leurs interventions restent limitées par la faiblesse de leurs moyens, et nécessitent un meilleur portage de la tutelle qui devra s'approprier de cet outil à travers l'allocation de ressources budgétaires pérennes.

## 5. Les points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement

---

L'intégration de l'ACC est un processus qui peut être réalisé aux différents niveaux de la planification et de la budgétisation. Les phases d'élaboration et d'actualisation des documents de planification restent des moments privilégiés pour mieux prendre en charge la dimension de l'adaptation aux changements climatiques. Dans cette perspective, le système de planification et de budgétisation offre plusieurs points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national, sectoriel et local.

**Au niveau national** : l'intégration de l'ACC dans le document de stratégie de développement national, le PAP 2019 – 2023 du PSE, reste une condition nécessaire. Avec l'arrimage et la mise en cohérence de toutes les stratégies sectorielles et locales mais également des stratégies d'intervention pays des PTF au PSE, ce cadre de référence doit clairement mentionner les engagements de l'Etat du Sénégal en matière de changements climatiques. A cet effet, le processus en cours d'actualisation du PSE et du PAP un véritable point d'entrée pour faire de l'adaptation aux changements climatiques une option prioritaire dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement.

Toujours au niveau national, la signature de l'Accord de Paris et la mise en œuvre de la CDN sont des points d'entrée forts qui engagent l'Etat du Sénégal. Dans la pratique, il faut veiller, d'une part, à l'intégration de la CDN dans le PAP 2019 – 2023 du PSE, et d'autre part, à la cohérence entre la CDN et les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA).

Sur le plan institutionnel, il faut développer la réflexion sur la mise en place d'un référent (point focal) pour la prise en charge de la dimension changement climatique auprès de chaque ministère sectoriel, en collaboration avec le Bureau Organisation et Méthodes (BOM). Le MEDD doit faire le lobbying et le plaidoyer avec la complicité du BOM pour la mise en place effective de ces référents au niveau des ministères pertinents. Ce référent facilitera aussi la mise en place d'un système MRV national en rapport avec la CDN.

**Au niveau sectoriel** : conformément aux orientations qui seront retenues dans le PSE sur l'adaptation aux changements climatiques, les politiques et programmes sectoriels, notamment pour les secteurs les plus impactés (agriculture, pêche, ressources en eau, la gestion du littoral, etc.), devraient rendre explicites les enjeux et défis poursuivis, définir des orientations stratégiques claires et déterminer des options d'adaptation pertinentes, basées sur des évidences scientifiques et en cohérence avec la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Tenant compte du fait que l'essentiel des secteurs disposent de leur LPSD et parfois d'un programme sectoriel de référence (Exemple<sup>3</sup> PAGIRE, PRACAS, SNGL, entre autres), l'actualisation desdits documents constitue des étapes indiquées pour mieux intégrer l'adaptation aux changements climatiques, notamment par la définition des axes stratégiques et des indicateurs pertinents pour assurer le suivi et l'évaluation périodique des performances enregistrées dans la mise en œuvre de l'adaptation.

**Au niveau local** : tout comme le niveau sectoriel, les documents de planification doivent mieux intégrer l'adaptation aux changements climatiques et en faire une priorité de développement local, conformément aux orientations

---

<sup>3</sup> Plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE), Programme d'accélération de la cadence agricole du Sénégal (PRACAS), Stratégie Nationale de Gestion du Littoral (SNGL).

stratégiques nationales et sectorielles. Tenant compte de la tradition bien ancrée de planification locale participative, avec l'implication de toutes les parties prenantes concernées, il s'agira de veiller à ce que l'actualisation des documents de planification locale permet intégrer la dimension du changement climatique pour relever les défis identifiés au niveau des territoires.

Le nouveau guide pour la planification locale, en phase de finalisation, inclut des outils pour l'intégration dans les documents de planification locale des thématiques transversales que sont la migration, la nutrition, les changements climatiques et le genre.

**Sur la question du financement**, l'inscription de l'adaptation aux changements climatiques comme priorités de développement national, sectoriel et local dans les différents documents de planification aura un effet direct sur la mobilisation et l'affectation de ressources nationales à cette thématique majeure. La planification d'actions spécifiques pour l'adaptation aux changements climatiques servira de levier pour accroître de façon considérable les ressources affectées pour lutter contre les effets liés aux changements climatiques. De l'avis de la plupart des acteurs rencontrés, la faiblesse et l'insuffisance des ressources nationales affectées à l'adaptation aux changements climatiques est tributaire à la faible prise en compte dans la planification sectorielle de cette thématique nouvelle et majeure du développement. En effet, une meilleure intégration de l'ACC dans la planification au Sénégal va permettre de définir aux niveaux sectoriel et local, les orientations spécifiques permettant de mettre en œuvre des options d'adaptation aux changements climatiques.

Le tableau ci-dessous précise les points d'entrée conformément au calendrier de planification des actions de développement aux différents niveaux.

**Tableau 6: Points d'entrée de l'ACC dans les processus de planification et de budgétisation**

Niveau	Entrées	Horizon
<b>National</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du PAP du PSE pour l'intégration de l'ACC</li> <li>• Elaboration du PTIP</li> <li>• Lettre annuelle de cadrage budgétaire</li> </ul>	5 ans 3 ans 1 an
<b>Sectoriel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation du guide l'élaboration des LPSD</li> <li>• Elaboration des DPPD</li> <li>• Actualisation des LPSD</li> <li>• Définition des enveloppes sectorielles (priorités de dépense)</li> <li>• Elaboration des plans/programmes sectoriels de développement</li> </ul>	3 ans 5 ans 1 an 5ans
<b>Local</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation du guide d'élaboration des PDD et PDC</li> <li>• Elaboration des PDD et PDC</li> <li>• Elaboration des PIP</li> <li>• Elaboration des PIA</li> </ul>	5 ans 3 ans 1 an 1 an
<b>Autres : PTF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres périodiques du G50</li> <li>• Elaboration des programmes pays et révision des portefeuilles</li> <li>• Revue annuelle des portefeuilles</li> </ul>	1 an 1 an 1 an

Les LPSD des secteurs des ressources en eau, de l'agriculture et de l'environnement sont élaborées respectivement en 2017, 2018 (en cours) et en 2016. Ainsi, ils seront en principe actualisés à partir de 2022.

## 6. Recommandations pour les étapes suivantes

---

Tenant compte de l'état des lieux dressé sur l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification et de budgétisation au Sénégal et des orientations recueillies auprès des différentes parties prenantes, les principales recommandations suivantes sont formulées pour améliorer le niveau de prise en charge de l'ACC dans les processus de planification et de budgétisation par les différents acteurs, au niveau national, sectoriel et local. Ces recommandations tentent d'apporter des réponses globales pour faire de l'adaptation aux changements climatiques une option forte des pouvoirs publics à travers des engagements au plus haut niveau.

- La revue des dépenses publiques dans l'optique d'inscrire la gestion des dépenses publiques affectées aux changements climatiques et de faire le suivi des dépenses publiques et les financements extérieurs. Appliqué au Sénégal, cet exercice permettra une meilleure planification et budgétisation des dépenses d'ACC et l'amélioration de la capacité du Gouvernement à répondre aux défis et opportunités liées aux changements climatiques. Un outil proposé pour cette revue des dépenses publiques est le CPEIR (Climate Public Expenditure and Institutional Review).
- Un portage du processus PNA avec la plus haute autorité de l'Etat permettra de disposer par exemple de directives présidentielles qui seront mises en œuvre à tous les niveaux pour relever les principaux défis de l'heure, à savoir l'accroissement de la part des financements internes de l'ACC, la prise en charge de la thématique Changements Climatiques aux niveaux sectoriel et local, le renforcement des capacités nationales, en particulier le cadre institutionnel et humain. La tenue d'un Conseil Présidentiel sur l'adaptation aux changements climatiques a été recommandée par la quasi-totalité des acteurs rencontrés lors de l'étude comme une option pour un portage par les décideurs au plus haut niveau. Il a aussi été relevé que plusieurs initiatives étaient en cours d'instruction, notamment l'organisation d'un Conseil interministériel.
- La question du renforcement des capacités demeure une préoccupation majeure. Elle nécessite tout d'abord d'engager une réflexion, en collaboration avec le Bureau Organisation et Méthodes (BOM), sur le cadre institutionnel, au niveau national, sectoriel et local, pour assurer la prise en charge de cette thématique dans le fonctionnement quotidien des structures étatiques. Dans cette perspective, la réflexion sur le COMNACC, doit être complétée par une réflexion sur les mécanismes et les schémas institutionnels à mettre en place pour assurer le portage et le suivi technique au niveau national, sectoriel et local. Au-delà du dispositif et des mécanismes institutionnels appropriés, l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques nécessite la disponibilité de ressources humaines qualifiées maîtrisant les concepts de base et outils essentiels pour promouvoir durablement l'adaptation aux changements climatiques. Malgré la disponibilité d'une expertise sur la thématique au Sénégal, force est de reconnaître que les structures étatiques, en particulier les départements ministériels ne disposent pas actuellement de personnels qualifiés pour une prise en charge efficace de cette problématique. Le renforcement des capacités apparaît ainsi comme un facteur de succès pour une intégration continue et réussie de l'adaptation aux changements climatiques aux différents niveaux.

Par ailleurs, d'autres recommandations d'ordre générales sont formées par les acteurs pour une meilleure intégration de l'ACC dans la planification

- Réaliser des études approfondies pour montrer l'additionnalité des options d'adaptation sur les activités de développement en vue de justifier les demandes de financement aux fonds dédiés à l'adaptation ;
- Appuyer les sectoriels dans la définition d'indicateurs relatifs à l'ACC;
- Accompagner le développement de projets matures intégrant l'ACC, en particulier au niveau sectoriel;
- Renforcer la capacité des acteurs, en particulier les départements ministériels sectoriels afin de les outiller pour une meilleure prise en compte de la dimension ACC dans la planification et la budgétisation.

Le Tableau 7 résume les principales recommandations pour une intégration effective et efficace de l'adaptation aux changements climatiques dans le processus de planification et de budgétisation au Sénégal.

**Tableau 7 : Les points d'entrée proches**

<b>Recommandations : points d'entrée proches</b>	<b>Institutions responsables</b>	<b>Institutions à impliquer</b>	<b>Echéance indicative</b>
Réaliser une revue des dépenses publiques relatives à l'ACC (exemple CPEIR)	DEEC, MEFP,	Sectoriels	Au courant de l'année 2018/2019
Faire le plaidoyer pour une meilleure prise en charge de l'ACC à tous les niveaux et en faire une priorité de développement national à travers l'organisation d'un Conseil Présidentiel	MEDD, DEEC, COMNACC	MEFP, Sectoriels	1 <sup>er</sup> semestre 2019
Appuyer le BOS dans l'élaboration/actualisation des projets phares (PAP 2014 – 2018) pour une meilleure prise en compte et intégration de l'ACC	BOS PSE,	GIZ DEEC	Avant la fin de l'actualisation du PSE/PAP (2018/2019)
Renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure intégration de l'ACC (formation, élaboration de guide, mise à disposition d'outils spécifiques qui facilite l'intégration dans la planification et la budgétisation nationale, sectorielle et locale)	DEEC,	GIZ, COMNACC	A partir de 2018
Appuyer la phase test de mise en œuvre du nouveau guide de planification locale qui intègre des outils liés aux CC	PNDL, IED, FAO	GIZ DEEC	2018
Appuyer l'actualisation et la vulgarisation du guide d'élaboration des LPSD	MEFP	GIZ DEEC	A partir du 2e semestre de 2018/2019
Appuyer l'intégration de l'ACC dans le PAP 2 (2019-2023) du PSE	MEFP	DEEC, GIZ, Sectoriels	Janvier-Juin 2018
Appuyer l'actualisation du PRACAS II, LPSD Agriculture- 2018 pour une meilleure prise en compte et intégration de l'ACC	DAPSA,	DEEC, GIZ	Courant 2018
Appuyer la sensibilisation et la mobilisation des PTF pour une meilleure prise en compte du CC dans leurs interventions à travers le G50 et le groupe thématique environnement -	DEEC, sectoriels	Bureau de coordination du G50	Courant 2018 / 2019
Accompagner l'intégration de l'ACC dans le PAGIRE 2018 – 2025 en cours d'actualisation	DGPRES	DEEC, PTF	2018

## Références bibliographiques

---

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (2014). Recommendations for aligning national adaptation plan (NAP) processes with development and budget planning (NAP Align). Supplementary material to the NAP technical guidelines.

HERNANDEZ. M., AKPO, R.S. (2017). « État des lieux pour identifier des approches permettant d'intégrer l'adaptation au changement climatique aux niveaux sectoriel et communal à la planification politique, à la programmation et à la budgétisation au Bénin (« l'analyse NAP Align ») ». Acclimatise, Newark, UK.

Le Centre Parlementaire (2013). Le Processus Budgétaire en Afrique : Une Etude Comparative dans Sept Pays

République du Sénégal (2014). Plan Sénégal Emergent

République du Sénégal, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Direction Générale des Finances/ Direction de la Coopération Economique et Financière (2014). Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) 2015 – 2017

République du Sénégal, Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (). Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS I)

République du Sénégal, Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivité Locales, Direction de la Décentralisation, Programme National de Développement Local (2011). Etude : Clarification des Rôles et Responsabilités des Acteurs de la Décentralisation

République du Sénégal, Ministère de l'Economie Des Finances et du Plan (2013). Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2014-2016. : *introduction au débat d'orientation budgétaire*

République du Sénégal, Ministère de l'Economie Des Finances et du Plan (2015). Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2016-2018. : *introduction au débat d'orientation budgétaire*

République du Sénégal, Ministère de l'Economie Des Finances et du Plan (2017). Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2018-2020. : *introduction au débat d'orientation budgétaire*

République du Sénégal, Ministère de l'Economie Des Finances et du Plan (2017). Projet de Loi de Finances pour l'année 2017

République du Sénégal, Ministère de l'Economie Des Finances et du Plan (2016). Revue annuelle conjointe de la Politique économique et sociale RAC2016

République du Sénégal, Ministère de l'Economie et des Finances/GIZ, Projet d'Appui à la Planification au Développement et du Budget (2013). Etat des lieux sur le processus de planification budgétaire au Sénégal.

République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (2017). Projet Annuel de Performance (PAP) 2017 de la DEEC.

République du Sénégal, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (2015). Stratégie Nationale Développement Durable

République du Sénégal, Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (2016). Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSD/PA)

République du Sénégal, Ministère du Plan, Direction Générale De La Planification/Direction de la Planification sectorielle et d'Evaluation des Projets (2014). Guide Méthodologique d'Elaboration des Lettres de Politique Sectorielle De Développement. Groupe SOTERCO

UNDP-UNEP Poverty-Environment Initiative (2011). Mainstreaming Climate Change Adaptation into Development Planning: A Guide for Partitionners.

UNDP-UNEP Poverty-Environment Initiative (2015). Mainstreaming Environment and Climate for Poverty Reduction and Sustainable Development.

UNEP/UNDP/WRI (2017). Revue des Dépenses Publiques et Analyse Institutionnelle de la politique Climat (RDPAL Climat) au Bénin. GCF Readiness Programme, mars 2017.

## Annexe 1 : Planning des entrevues

Structures	Institutions
Présidence	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS- PSE)</li> <li>2. Bureau Organisation et Méthodes (BOM)</li> </ol>
Ministère de l'Economie des Finances et du Plan	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Direction Générale de La Planification et des Politiques Economiques (DGPPE)               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Direction de la planification</li> </ol> </li> <li>4. Direction générale des finances (DGF)               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Direction de la programmation budgétaire</li> <li>b. Direction de la coopération et financement extérieur</li> </ol> </li> </ol>
Ministère de la Gouvernance Locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Direction de l'Appui au Développement Local</li> <li>6. PNDL</li> </ol>
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC)               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Division changement climatique</li> <li>b. Division gestion du littoral</li> <li>c. Cellule planification de la DEEC</li> </ol> </li> </ol>
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Direction de l'agriculture</li> <li>9. Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles (DAPSA)</li> </ol>
Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Direction de la pêche Maritime</li> <li>11. Cellule d'étude et de planification</li> </ol>
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Direction de l'Assainissement</li> <li>13. Cellule d'étude et de planification/PEPAM</li> </ol>
	14. IED Afrique
	15. GIZ / PAPDEV
	16. Secrétariat de la Coordination des PTF (G50)
	17. PNUD

## Annexe 2: Agenda détaillée de la planification budgétaire

Grandes étapes	Principale Activités	Acteurs impliqués	Périodes et échéances
<b>Cadrage macroéconomique, budgétaire : enveloppes sectorielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) prévisionnel pluriannuelle (3ans)</li> <li>• Elaboration de l'esquisse budgétaire</li> <li>• Elaboration de la Note d'orientation économique et financière</li> <li>• Transmission des enveloppes sectorielles indicatives</li> </ul>	DPEE	Janvier-Juillet  Juillet
<b>Cadrage sectoriel : Projet des budgets de Ministères et autres institutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débat d'orientation économique et budgétaire (DOB)</li> <li>• Préparation et transmission des lettres de plafonds budgétaires aux services dépensiers</li> <li>• Pré-arbitrages sur les plafonds budgétaires par le MEF</li> <li>• Préparation du projet de budget et des documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPBEP, DPPD) provisoire</li> <li>• Conférences budgétaires</li> </ul>	Ministères sectoriels, Assemblée Nationale, MEF, DGF, DB PM, AN	Aout
<b>Arbitrage Budgétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pré-arbitrages budgétaires par le MEF</li> <li>• Arbitrages budgétaires par le PM/PR</li> <li>• Actualisation saisie budget</li> <li>• Révision de l'esquisse budgétaire</li> </ul>	MEF, DGF, DB Premier Ministre	Septembre
<b>Projet de la LOLF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration de la première mouture de la LOLF et des documents annexes (DPPD)</li> <li>• Adoption du PLF en Conseil des Ministres</li> <li>• Dépôt à la Direction générale chargée de la Programmation des DPPD et PAP actualises</li> <li>• Dépôt du projet de la LOLF et du PTIP a l'Assemblée Nationale</li> </ul>	Premier Ministre Conseil des Ministres  MEF, DGF, DB	Octobre
<b>Examen et vote du projet de loi à l'Assemblée nationale</b>		Assemblée Nationale	Octobre -Décembre

### Annexe 3 : Liste des participants de la phase de collecte et/ou à l'atelier de partage

Prénoms et nom	Structures	Adresse Email
Khalil Rahmane Ndiaye	Bureau Opérationnel de Suivi du PSE	kr.ndiaye@senegal-emergent.com
Bamba Diop	Direction de la Planification	mbambadiop@gmail.com
Papa Djiby Ndiaye	Direction de la Planification	djiby1982@hotmail.com
Gabriel SARR	Direction de la Planification	gsarr@hotmail.com
Aboubakry Yonane Ndiaye	Direction de la programmation budgétaire	yonabou66@yahoo.fr
Demba GAYE	Direction de la coopération et financement extérieur	dembergaye@gmail.com
Ibrahima Niang	Direction de l'Appui au Développement Local	ibouniang72@yahoo.fr
Moktar Diattara	Programme National de Développement Local (PNDL)	mdiattara@pndl.org
Madeleine Diouf Sarr	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC)/Division Changement climatique	rosemadiouf@gmail.com
Mamadou Beye	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC)/Division Changement climatique	mamadoubeye2013@gmail.com
Gabriel Ndiaye	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC)/Division Changement climatique	contrator17@gmail.com
Dibor Thérèse Faye Sarr	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC)/Division Changement climatique	fayet614@gmail.com
Luc Malou	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC)/Division Gestion du Littoral	stlucke@gmail.com
Boury Diouf	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC)/Division Gestion du Littoral	bouryange@gmail.com
Reine Marie Coly Badiane	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC)/Cellule de planification et de S&E	badianermc@gmail.com
Bounama DIEYE	Direction de l'agriculture	bounama1968@gmail.com
Abdou Kader Touré	Direction de l'agriculture	protedka@gmail.com
Djibril Diagne	Direction de l'agriculture	diagneagro@gmail.com
Sylvie Da Sylva Fall	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles (DAPSA)	sylvie_da_sylva@yahoo.fr
Adjji Marieme Sow	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles (DAPSA)	adjjimariemesow@gmail.com
Aïssatou Fall Ndoye	Direction de la pêche Maritime	mourides2000@yahoo.fr
Serigne HANN	G50	coordonnateur@ptfsenegal.org
Moussa Habou	PNUD	moussa.habou@undp.org
Ndeye Fatou Guene	PNUD	ndeye.fatou.diaw.guene@undp.org
Bara Gueye	IED Afrique	baragueye@orange.sn
Djibril DIOP	IED Afrique	djibril.diop@iedafrique.org
Mamadou Fall	IED Afrique	mamadou.fall@iedafrique.org
Helen Radeke	GIZ / PAPDEV	helen.radeke@giz.de
Babacar Diakhaté	Bureau Organisation et Méthodes	diakhate06@hotmail.com
Abdoulaye Ndiaye	Bureau Organisation et Méthodes	abdoulayeibrahima@gmail.com
Mbakhane Fall	Direction de la Planification et de la Veille Environnementale /MEDD	mbakhane2000@yahoo.fr

Gatta Soulé Ba	Cellule d'étude et de planification (PEPAM) / MHA	gattasouleba@gmail.com
Aminata Diallo	Cellule d'étude et de planification (PEPAM) / MHA	dialloamina@live.fr
Cheikh Aldiouma Sy	Cellule d'étude et de planification (PEPAM) / MHA	cheikhald2009@gmail.com
Ababacar Mbaye	Direction de l'Assainissement	ababacarmbaye27@gmail.com
Thierry Nianogo	Consultant	t.nianogo@gmail.com
Michel Seck	Facilitateur	Seck_michel@yahoo.fr
Amadou Oumar Touré	GIZ	Amadou.toure@giz.de
Ndiaga Diop	GIZ	Ndiaga.diop@giz.de